

La Lettre O'clubs

Bulletin électronique d'information interne de la
Fédération française de course d'orientation
Rédaction : commission communication

N°75 - Déc. 2016



✕ VIE FÉDÉRALE P.1
Règlement des compétitions

✕ VIE FÉDÉRALE P.6
Normes ISTBOM
Règlement médical
Candidatures 2017-2020

✕ COMMUNICATION P.6
Planning CO'Mag 2017

#PointPresse

Retrouvez tous les articles
qui traitent de
la course d'orientation
ou de la FFCO
dans l'espace presse
du site fédéral.

VIE FÉDÉRALE

MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

Les principales modifications apportées au [règlement des compétitions](#) (la version mise à jour du document est disponible sur le site fédéral) sont liées à des directives ministérielles, à la création de nouveaux titres de participations votés lors de l'assemblée générale 2016 et au changement du calendrier des compétitions. Elles sont détaillées ci-dessous.

- ☑ Changement de la terminologie « disciplines » et « spécialités » suite à la directive ministérielle.
Pas d'impact sur les pratiquants.
- ☑ Remplacement du « pass'orientation » par « pass' ».
Introduction des nouveaux titres de participation : pass'découverte, pass'découverte famille, pass'compét, pass'évent.
- ☑ Modifications apportées sur le certificat médical pour les non-licenciés : le certificat médical doit dater de moins d'un an à la date d'inscription à la compétition et attester de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la course d'orientation en compétition.
- ☑ Pas de certificat médical pour les pass'découverte, la pratique n'étant pas compétitive (ni chronomètre, ni classement).
- ☑ Du fait qu'il n'y a plus de certificat médical pour l'obtention des licences UNSS/UGSEL, les organisateurs accueillant des élèves licenciés UNSS/UGSEL sur leur course devront respecter les règles de participation d'un non-licencié FFCO (titre de participation et certificat médical conformes).
- ☑ L'article III.8- Manifestations au classement national, a été créé afin de regrouper toutes les règles et critères liés à la labellisation des courses au classement national.
Le non-respect des règles de cet article entrainera le retrait de la course ou de certains circuits du classement national.
- ☑ Réforme du calendrier fédéral : suppression de la semaine fédérale et changement des regroupements des compétitions pour la course d'orientation à pied et dates définies par la FFCO (à N-2 au moment des candidatures) :
 - championnats de France de relais-sprint, de moyenne distance et championnat de France des clubs ;
 - championnats de France de relais-sprint, de longue distance et de relais de catégories ;
 - championnat France de sprint, critérium national des équipes et championnat de France de nuit ;
 - les nationales de zones seront organisées deux par deux ;Une rotation par zone est mise en place pour les nationales longue distance de course d'orientation à pied.
- ☑ Suppression de l'article VI.7- La saison sportive (pas de valeur ajoutée).

La Lettre O'clubs

Bulletin électronique d'information interne de la
Fédération française de course d'orientation
Rédaction : commission communication

N°75 - Déc. 2016



✘ VIE FÉDÉRALE P.1
Règlement des compétitions

✘ VIE FÉDÉRALE P.6
Normes ISTBOM
Règlement médical
Candidatures 2017-2020

✘ COMMUNICATION P.6
Planning CO'Mag 2017

#PointPresse

Retrouvez tous les articles
qui traitent de
la course d'orientation
ou de la FFCO
dans l'espace presse
du site fédéral.

VIE FÉDÉRALE

- ☑ Suite à la création des divers titres de participation, précisions sur les courses ouvertes aux non-licenciés.

Article IX.1- Préambule

Pour mémoire, conformément aux statuts et règlement intérieur, les titres de participation sont obligatoirement distribués lors d'une manifestation aux participants occasionnels non-licenciés FFCO.

Les courses ouvertes aux non-licenciés FFCO varient selon le titre de participation délivré.

Les manifestations des groupes régional et départemental, sont ouvertes :

- aux pass'découverte et pass'découverte famille jusqu'aux circuits de couleur jaune,
- aux pass'compét sur tous les circuits de couleur.

Aucun accès aux circuits de catégories pour ces trois titres de participation.

Les manifestations du groupe national, course à étapes uniquement, sont ouvertes :

- aux pass'event, sur tous les circuits de catégories.

Pour toutes les autres manifestations du groupe national, les circuits de catégories ne sont pas ouverts aux titres de participation. Aussi, pour les courses du groupe national, des circuits de couleur de niveau régional peuvent être proposés en parallèle pour les non-licenciés.

- ☑ Ajout dans l'article X.1.2 - Gestion des inscriptions par l'organisation.

Les inscriptions aux courses du groupe national, hors courses à étapes **et raids**, doivent se faire en ligne sur le site fédéral.

- ☑ Simplification de l'article X.1.3 - Les délais d'inscriptions.

Les dates limites d'inscriptions aux compétitions du groupe national sont toutes à 16 jours.

- ☑ La définition du surclassement n'a pas changé (article XII.3) mais suite aux modifications du code du sport et décrets d'application sur les certificats médicaux, la présentation du certificat médical de surclassement (simple ou double) est supprimée. En effet, lors de la prise de licence, en cas de demande de surclassement, le certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la course d'orientation en compétition est valable.

- ☑ Simplification et équité pour l'article XIV.1.4 - Gestion des heures de départ.

Lors des championnats de France, championnats de ligue et nationales, après la clôture des inscriptions, l'ordre de départ des concurrents se fait obligatoirement dans l'ordre inverse du classement national pour les catégories H/D16A, H/D18A, H/D20E et H/D21E. Pour les autres catégories, l'ordre de départ des concurrents se fait par tirage au sort.

En longue distance et en moyenne distance, lorsqu'un parcours compte plus de 90 coureurs inscrits, l'intervalle de temps entre les départs peut être diminué d'une minute. Cette règle ne s'applique pas pour les courses délivrant un titre.

La Lettre O'clubs

Bulletin électronique d'information interne de la
Fédération française de course d'orientation
Rédaction : commission communication

N°75 - Déc. 2016



✘ **VIE FÉDÉRALE** P.1
Règlement des compétitions

✘ **VIE FÉDÉRALE** P.6
Normes ISTBOM
Règlement médical
Candidatures 2017-2020

✘ **COMMUNICATION** P.6
Planning CO'Mag 2017

#PointPresse

Retrouvez tous les articles
qui traitent de
la course d'orientation
ou de la FFCO
dans l'espace presse
du site fédéral.

VIE FÉDÉRALE

Cas particulier pour les nationales

En l'absence de garderie, les organisateurs des courses fédérales doivent accorder des horaires décalés de deux heures minimum aux parents qui en font la demande à l'inscription. Cette règle ne s'applique pas pour les courses délivrant un titre.

- ☑ Article XIV.2.1 - Le départ.
Suppression du « balisage continue obligatoire » remplacé par « balisage obligatoire ».
- ☑ Articles XVI.5.1 et XVI.5.2 - Coupe de France individuelle pédestre et CO à VTT.
Modification de l'attribution des points à la place.

Règles spécifiques à la course d'orientation à pied

- ☑ Article 4 - Le départ, ajout : les concurrents se placent à H-1 à côté de leur carte.
- ☑ Du fait de la réforme territoriale, changement de la règle des quotas supplémentaires.
Sur l'ensemble des courses annuelles sur critères de qualification (au total des trois formats de courses), chaque ligue dispose à sa convenance, sur validation du président de ligue de :
 - deux places qualificatives supplémentaires pour cas particuliers, pour les ligues jusqu'à 400 licenciés ;
 - une place supplémentaire par tranche ouverte de 400 licenciés.Une qualification exceptionnelle peut être accordée par le DTN pour un encadrant des groupes France.
- ☑ Si le championnat de France de nuit est organisé avec un départ en masse, il deviendra un critérium national (pour raison d'équité sportive).
- ☑ Championnat de France de sprint, articles 2.1 et 2.2.

Augmentation du nombre de qualifiés sur l'année précédente :

- les 10 premiers jeunes gens et 10 premières jeunes filles du championnat de France de l'année précédente de 13 à 18 ans,
- les 25 premiers hommes et 25 premières dames du championnat de France de l'année précédente âgés de 19 ans et +.

Clarification du temps de référence pris en compte pour le quota ligue :

Le temps de référence pour chaque catégorie est donc le temps du premier coureur qui joue la qualification, après avoir retiré les licenciés extérieurs à la ligue, les qualifiés haut niveau et les qualifiés du championnat de France de l'année précédente.

- ☑ Modifications des championnats de France de moyenne distance, article 3 :
Suppression du championnat de France moyenne distance jeunes et élites.
Modification du championnat de France moyenne distance toutes catégories en championnat de France moyenne distance avec sélections régionales de H/D12 à H/D70.

La Lettre O clubs

Bulletin électronique d'information interne de la
Fédération française de course d'orientation
Rédaction : commission communication

N°75 - Déc. 2016



✘ **VIE FÉDÉRALE** P.1
Règlement des compétitions

✘ **VIE FÉDÉRALE** P.6
Normes ISTBOM
Règlement médical
Candidatures 2017-2020

✘ **COMMUNICATION** P.6
Planning CO'Mag 2017

#PointPresse

Retrouvez tous les articles
qui traitent de
la course d'orientation
ou de la FFCO
dans l'espace presse
du site fédéral.

VIE FÉDÉRALE

Et nouvelles règles :

- les coureurs figurant sur la liste haut niveau diffusée pour la saison en cours, dans la spécialité course d'orientation à pied, dans leur catégorie de licence,
- les 5 premiers hommes et 5 premières dames de chaque catégorie du championnat de France de l'année précédente, même si leur catégorie a changée,
- des hommes et dames issus des qualifications des championnats de ligue selon le quota calculé ainsi : une place par catégorie d'âge pour chaque ligue de moins de 400 licenciés et deux places pour ceux de 401 licenciés et plus.

La commission pratiques sportives fixera les places restantes pour atteindre le total de 40 à la proportionnelle des orienteurs de 19 ans et + de chaque ligue ayant un classement national de plus de 5 000 points, des orienteuses de 19 ans et + ayant un classement national de plus de 4 000 points, et pour les jeunes de 11 à 18 ans, au vu des résultats lors des championnats de ligue longue distance, moyenne distance et sprint de l'année précédente.

- ☑ Championnat de France longue distance pédestre, article 4, modification du nombre de course.
Pour prétendre à la qualification, il est obligatoire de réaliser les minima exigés sur une course :
 - soit le championnat de sa ligue,
 - soit une nationale longue distance du mois de mars.
- ☑ Ajout dans l'article 8.1 - Constitutions des équipes : un club ne peut inscrire que des équipes complètes.
- ☑ Modification de l'article 9 - Le championnat de France des clubs.
L'objectif est de renouveler le pôle d'experts de la fédération : en plus des critères existants, pour concourir en Nationale 1 au CFC 2018, le club doit posséder au 1^{er} décembre de l'année N-1 :
 - un expert minimum, CCN ou DN obligatoire même en formation (stagiaire).Pour concourir en Nationale 2 au CFC 2018, le club doit posséder au 1^{er} décembre de l'année N-1 :
 - un expert de niveau national, même en formation (stagiaire). Si le même club possède une équipe en N1, l'expert doit être différent.
- ☑ Article 9.3 - Composition des équipes.
Modification du panache de la Nationale 3, l'objectif étant l'augmentation du nombre de féminines.
- ☑ Le critérium national de sprint-relais devient le championnat de France de relais-sprint.

Règles spécifiques à la course d'orientation à VTT

- ☑ Ajout de l'autorisation d'utiliser un vélo à assistance électrique à condition :
 - que ce dernier soit conforme à la directive européenne 2002/24EC,
 - que le concurrent signe le formulaire attestant de cette conformité,
 - qu'il court sur un circuit adapté et sans classement.

La Lettre O clubs

Bulletin électronique d'information interne de la
Fédération française de course d'orientation
Rédaction : commission communication

N°75 - Déc. 2016



✘ VIE FÉDÉRALE P.1
Règlement des compétitions

✘ VIE FÉDÉRALE P.6
Normes ISTBOM
Règlement médical
Candidatures 2017-2020

✘ COMMUNICATION P.6
Planning CO'Mag 2017

#PointPresse

Retrouvez tous les articles
qui traitent de
la course d'orientation
ou de la FFCO
dans l'espace presse
du site fédéral.

VIE FÉDÉRALE

☑ Ajout d'articles sur le championnat de France de mass-start.

☑ Article 3.2 - Le format de carte maximum autorisé est le A3.

☑ Article 3.6 - Le départ, ajout de l'organisation des départs individuels et en masse.

Lors des compétitions avec intervalles de départ, les cartes sont prises à H-1. Elles sont disponibles dans des caisses espacées d'au moins deux mètres chacune, circuits et catégories étant indiqués sur ces caisses.

Lors des compétitions avec départ en masse, les cartes sont posées une à deux minutes avant le départ réel sur le porte carte des concurrents (de manière à ce que le circuit ne soit pas visible). 15 secondes avant l'heure de départ, l'arbitre siffle une fois. À ce moment-là, les concurrents sont autorisés à mettre en place leur carte. À H-0, l'arbitre siffle deux fois pour donner officiellement le départ. Les concurrents, jusqu'à l'heure réelle de départ doivent rester sur leur ligne avec au moins un pied au sol.

Règles spécifiques à la course d'orientation à ski

☑ Article 4.2 - Le départ

Les cartes sont prises à H-1, sauf pour les départs en masse ou elles seront disposées par l'organisation à H-1 face retournée sur le porte carte avec une main du concurrent dessus ; à H-15 secondes au signal de l'organisateur (sifflet, sono, voix...) elles seront retournées et positionnées sur le porte carte ; pour un départ à H.

Les catégories les plus rapides sont placées en première ligne.

☑ Ajout des niveaux techniques et couleurs des circuits dans les tableaux.

Règles spécifiques à la course d'orientation en raid

☑ Le raid O'tour n'ayant pas réussi à se mettre en place, il est supprimé du règlement des compétitions.

☑ Modification apportée sur l'accès des mineurs aux épreuves de raid pour des raisons de sécurité et de responsabilité.

Pour les raids de deux jours :

- tout mineur non-licencié FFCO doit être accompagné d'un majeur,
- tout mineur licencié FFCO de moins de 16 ans doit être accompagné d'un majeur.

Pour les raids d'un jour : un licencié FFCO H/D14 et plus peut participer sur des circuits allant jusqu'à 90' sans être accompagné d'un majeur.

☑ Complément apporté à l'article 3.2 - Les catégories pour lesquelles des titres de champion de France sont attribués.

Sur le circuit A, seuls les hommes seniors sont autorisés.

Sur le circuit B, sont autorisés en open tous panachages ne comprenant que des hommes ou des dames seniors ou vétérans.

Sur le circuit C, sont autorisés en open tous panachages de junior à vétéran 3.

La Lettre O'clubs

Bulletin électronique d'information interne de la
Fédération française de course d'orientation
Rédaction : commission communication

N°75 - Déc. 2016



✕ VIE FÉDÉRALE P.1
Règlement des compétitions

✕ VIE FÉDÉRALE P.6
Normes ISTBOM
Règlement médical
Candidatures 2017-2020

✕ COMMUNICATION P.6
Planning CO'Mag 2017

#PointPresse

Retrouvez tous les articles
qui traitent de
la course d'orientation
ou de la FFCO
dans l'espace presse
du site fédéral.

VIE FÉDÉRALE

NORMES ISTBOM

La [traduction française des normes cartographiques IOF « ISTBOM »](#) pour la pratique de la course d'orientation à VTT est en ligne sur le site fédéral.

RÈGLEMENT MÉDICAL

Le [règlement médical](#) mis à jour et tenant compte des évolutions concernant le certificat médical est en ligne sur le site fédéral.

CANDIDATURES AU COMITÉ DIRECTEUR FFCO

La FFCO lance un appel à candidature en vue d'intégrer le comité directeur fédéral pour la prochaine olympiade 2017-2020. Si vous souhaitez vous investir dans la gestion de votre fédération en intégrant le comité directeur fédéral, les organes disciplinaires, la commission de surveillance des opérations électorales ou en étant vérificateur aux comptes, envoyez votre [formulaire de candidature](#) à la FFCO.

Pour les candidatures au comité directeur fédéral, votre formulaire doit être réceptionné au siège de la FFCO au plus tard le vendredi 3 février 2017.

- Par voie électronique : contact@ffcorientation.fr
- Ou postale : FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION- 15 passage des Mauxins- 75019 PARIS

COMMUNICATION

PLANNING RÉDACTIONNEL CO'MAG 2017

Depuis de nombreuses années maintenant, le magazine fédéral est édité grâce à la contribution des licenciés. Encore en 2017, n'hésitez pas à partager vos articles, photos et vidéos en envoyant vos documents à : co.mag@ffcorientation.fr

ÉDITION	LIMITE DE REMISE DES ÉLÉMENTS	PARUTION NUMÉRIQUE (DATES PRÉVISIONNELLES)	RÉCEPTION PAPIER
N°132 : nov-déc 2016-janv-févr 2017	Au plus tard le 31 janvier 2017	28 février 2017	Mars 2017
N°133 : mars-avril-mai-juin 2017	Au plus tard le 31 mai 2017	30 juin 2017	Juillet 2017
N°134 : juil-août-sept-oct 2017	Au plus tard le 30 septembre 2017	31 octobre 2017	Novembre 2017

Pour vous aider dans vos rédactions, nous vous invitons à consulter :
le [guide de rédaction](#) édité par la fédération.

Fédération française de course d'orientation
15, passage des Mauxins - 75019 PARIS - Tel. 01 47 97 11 91
www.ffcorientation.fr - contact@ffcorientation.fr